

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Nazaire :

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 septembre 2025, le conseil a adopté la résolution 25-137 ayant pour objet la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 en raison des élections.

Que les séances ordinaires du conseil se tiendront à la salle du conseil municipal située au 174 rue Principale, Saint-Nazaire, aux dates suivantes et débuteront à 19 h 30 :

13 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	2 septembre
1 ^{er} octobre	3 novembre
1 ^{er} décembre	

Donné à Saint-Nazaire, ce 5 septembre 2025.



Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Guillaume Laprise, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 5 septembre 2025.



Guillaume Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint